



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

SECRETARIAT GENERAL

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT D'UNE
PERSONNALITE AYANT EXERCE DES RESPONSABILITES DANS LE SECTEUR DES
ASSURANCES, CHOISIE POUR SON EXPERIENCE DU MARCHÉ AFRICAIN DES ASSURANCES,
A LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DE ASURANCES (CRCA) DE LA CIMA**

Il est porté à la connaissance des ressortissants des Etats membres de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA), la vacance du poste de personnalité ayant exercé des responsabilités dans le secteur des assurances, choisie pour son expérience du marché africain des assurances, à la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

I- PROFIL DU CANDIDAT

Le candidat doit avoir une formation de haut niveau, une compétence avérée en matière d'assurance et une expérience reconnue des marchés d'assurances africains.

Il doit être ressortissant d'un Etat membre de la CIMA et remplir les conditions d'honorabilité, d'âge et d'aptitude physique indispensables à l'exercice de la fonction.

II- DOSSIER A PRODUIRE

Tout candidat doit fournir un dossier comprenant les pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois ;
- une photocopie certifiée conforme de ses titres, diplômes, attestations et qualifications ;
- un certificat médical attestant qu'il remplit les conditions d'aptitude physique requises, délivré par les autorités médicales agréées ;
- un curriculum vitae.



CONFERENCE INTERAFRICAINNE DES MARCHES D'ASSURANCES

III- DUREE DU MANDAT

Le mandat est d'une durée de trois (03) ans renouvelable.

IV- CONDITIONS DE TRAVAIL

Le titulaire à ce poste, comme les autres membres de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA), n'est pas rémunéré. Toutefois, tous les membres de la commission perçoivent des indemnités de présence dont le montant annuel est fixé au prorata de leur participation aux réunions.

Les frais de transport et de séjour sont à la charge du Secrétariat Général de la Conférence.

V- CONDITIONS DE NOMINATION

Le dossier de candidature est proposé par le Ministre en charge des assurances du pays dont le candidat est ressortissant.

Conformément aux dispositions du Traité, le Conseil des Ministres de la Conférence nomme les membres de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA).

VI- DELAI DE RECEVABILITE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent parvenir au Secrétariat General de la CIMA, BP 2750 Libreville (République Gabonaise), au plus tard le **15 avril 2026**, date limite de recevabilité.

Libreville, le 12 JAN 2026

Le Secrétaire Général

REPUBLICQUE GABONAISE
Conférence Inter-Africaine des Marchés d'Assurances
Le Secrétaire Général
B.P. 2750 - LIBREVILLE -
CIMA

Blaise Abel EZO'O ENGO